Formation
Surveillant de baignade 2020
Comme chaque année, la municipalité propose à 10 jeunes Tomblainois de passer le diplôme de surveillant de baignade.
Le brevet de surveillant de baignade est un excellent complément au BAFA. Il permet d'encadrer des baignades dans les centres de vacances et de loisirs (supplément de salaire et de responsabilités). Les détenteurs de ce diplôme sont particulièrement recherchés par les directeurs de centres de vacances et loisirs l'été.
Début de la formation : Lundi 2 mars 2020
Fin de la formation : Lundi 29 juin 2020
Âge minimum requis : 18 ans au cours de l'année 2020
Participation financière de 30 € demandée, sur un coût réel de 200 € (la Commune prend en charge la différence).
Renseignements et inscriptions auprès du Service Animation au 03 83 33 27 50.
Commune de TOMBLAINE

Phoca PDF